

CETELEM 

74

CETELEM

Société Anonyme au capital de 103 656 800 francs
Établissement Financier enregistré

Siège Social : 25, avenue Kléber, Paris 16^e

assemblée générale ordinaire du 16 avril 1975 - exercice 1974

SOMMAIRE

| | |
|--|-------|
| Rapport du Conseil d'Administration | p. 4 |
| Annexe au Rapport du Conseil d'Administration Commentaires sur le Bilan | p. 14 |
| Bilans Cetelem et Cofica | p. 16 |
| Comptes de Pertes et Profits Cetelem et Cofica | p. 16 |
| Rapports des Commissaires aux Comptes | p. 18 |
| Résolutions | p. 19 |
| Résultats des cinq derniers exercices | p. 20 |
| Filiales et participations | p. 21 |
| Portefeuille-titres | p. 21 |
| Comptes consolidés Cetelem-Cofica | p. 23 |

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Président d'Honneur - Fondateur
Jacques de Fouchier

Président
Jean Chicoye

Administrateurs
Compagnie Bancaire
représentée par Pierre Besse
François Delavallée
Henri Duhamel
Loïc de Fouchier
Jean Griffon du Bellay
Paul Jocteur-Monrozier
Étienne Maure
Boris Méra
Didier Olivier-Martin
Maurice de Rambuteau
Gérard de Saint-Blanquat

**COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Robert Mazars,
titulaire

André Reydel,
titulaire

Claude Castel,
suppléant

CENSEURS

Louis de Chastellux
Christian de Longevialle
Jean-Claude Poussif
Michel Rubinstein
Claude Toussaint

**COMMISSAIRE
DU GOUVERNEMENT**

Aimé Teyssier d'Orfeuill

DIRECTION GÉNÉRALE

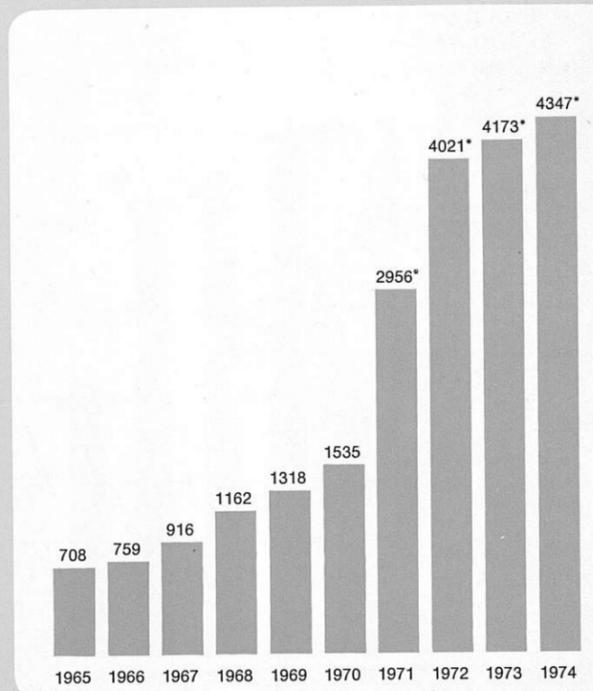
Jean Chicoye
Président directeur général
Gérard de Chaunac-Lanzac
Directeur général adjoint
Francis Azoulay
Directeur général adjoint
Jacques Pons
Directeur
Pierre Boucher
Directeur

CHIFFRES CLÉS

| | CETELEM | | COFICA | | CETELEM COFICA (cumul) | |
|--|---------|---------|---------|---------|------------------------------|-----------|
| | 1973 | 1974 | 1973 | 1974 | 1973 | 1974 |
| Crédits réglés <i>(en millions de francs)</i> | 2 381 | 2 517 | 1 792 | 1 830 | 4 173 | 4 347 |
| Nombre de dossiers financés | 869 400 | 873 700 | 251 500 | 219 057 | 1 120 900 | 1 092 757 |
| Effectifs au 31 décembre | 975 | 1 005 | 690 | 675 | 1 665 | 1 680 |
| Nombre de bureaux..... | 45 | 46 | 52 | 53 | 97 | 99 |

Montants
des crédits
accordés
par année

*Cetelem + Cofica
en millions
de francs



L'exercice 1974
en 19 graphiques

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

L'évolution défavorable de la situation économique observée au cours des derniers mois de 1973 et au début de 1974 s'est poursuivie tout au long de cette année, faisant ainsi de 1974, pour votre Société, comme pour l'ensemble de l'économie, un exercice particulièrement difficile.

Les effets de l'inflation se sont traduits par une hausse tant du prix de l'argent emprunté que des frais généraux (personnel et charges diverses), hausses que nous analyserons ultérieurement, mais dont il convient de préciser, dès à présent, qu'elles n'ont pu, au cours du présent exercice, être compensées, en totalité, pour des établissements ayant une activité comme la nôtre, par la hausse des tarifs des crédits distribués.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Durant la première partie de l'année, l'augmentation des prix a été très élevée : fin mars, la tendance était à un accroissement de + 17,9 % annuel. Parallèlement, les salaires progressaient à un rythme soutenu, permettant une augmentation du pouvoir d'achat. La demande est alors restée forte, stimulée par la perspective de la poursuite des hausses de prix. Seul, le marché

de l'automobile connaissait déjà une forte régression par rapport à 1973, sous l'effet notamment de l'augmentation du prix des carburants et du renchérissement du prix unitaire des véhicules.

Après la mise en place du "plan de refroidissement", la seconde partie de l'année a marqué une nette rupture par rapport à la tendance précédente : la consommation des ménages a été brusquement freinée, ce qui a entraîné le ralentissement de la production industrielle et, corrélativement, l'accroissement du chômage. En revanche, le rythme de progression du coût de la vie a connu une sensible réduction.

Cependant, la consommation des ménages a encore progressé de 4,6 % en 1974, contre respectivement 5,7 % en 1973 et 5,8 % en 1972.

Les différents marchés sur lesquels le Cetelem intervient ont connu une croissance variable suivant les secteurs :

- Dans le domaine de l'électroménager, les résultats sont restés satisfaisants : le volume des ventes progresse d'environ 13 % sur 1973 ; les achats de lave-vaisselle sont restés stagnants (le pourcentage des ménages équipés atteignant maintenant 7 %).
- Le marché du meuble a probablement été le plus affecté par l'augmentation des prix estimée,

en l'occurrence, à 18 % qui a atteint notamment le bois, les matières plastiques, les tissus. Néanmoins, compte tenu de la conjoncture, le développement de ce marché est resté sur l'année, satisfaisant, avec pourtant un fléchissement très marqué durant les deux derniers mois : - 11 % en volume des ventes.

- Le nombre d'appareils de télévision vendus n'a progressé que de 6 % sur 1973, les téléviseurs couleur (+ 19 %) se substituant progressivement aux récepteurs noir et blanc, mais à un rythme moindre que pendant l'année 1973. Au total, compte tenu d'une hausse moyenne des prix estimée à 7 %, dont 4 % dus à l'introduction du tube 110°, la progression du chiffre d'affaires de la profession a été de 21 %. Comme à l'habitude, le marché est resté très saisonnier : les ventes de novembre et de décembre, en dépit de la conjoncture, sont restées fortes, favorisées par une intense campagne publicitaire de la part des grands distributeurs et des constructeurs.

| Nombre d'appareils de télévision vendus (en milliers d'appareils) | 1973 | 1974 | Indice 1974/1973 |
|---|-------|-------|------------------|
| Téléviseurs "Noir et Blanc" | 1 182 | 1 171 | 0,99 |
| Téléviseurs "Couleur" | 570 | 681 | 1,19 |
| Total | 1 752 | 1 852 | 1,06 |

- Le marché de l'automobile a été le plus perturbé par les événements économiques. Hormis le mois de janvier qui a marqué une progression

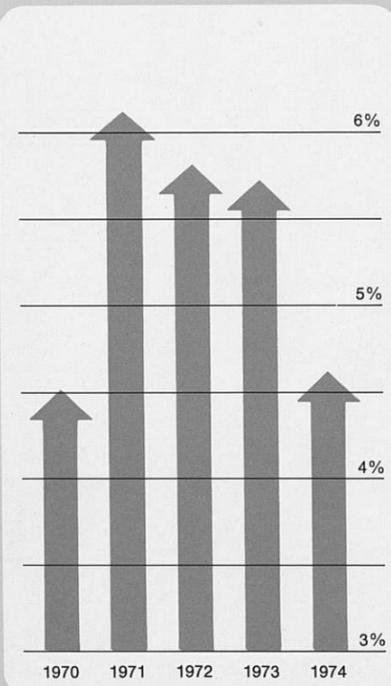
sur 1973 (+ 5 %), les immatriculations de voitures neuves, pour les onze autres mois de l'année, ont été inférieures à celles de 1973, la baisse atteignant 8,2 % fin juin et 12,7 % fin décembre. Par ailleurs, la demande s'est portée vers des voitures de plus petite cylindrée.

LES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES ET LES CONDITIONS FINANCIÈRES

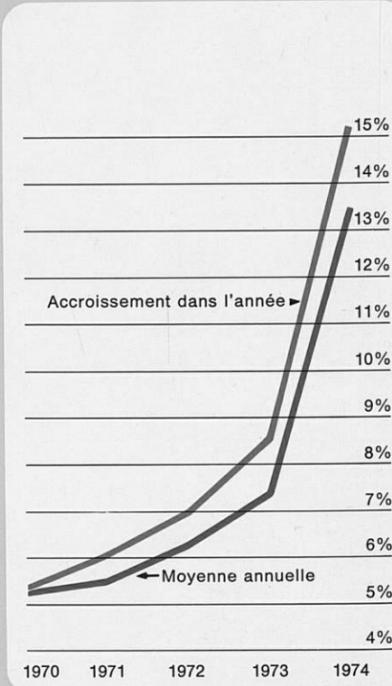
Depuis 1954, l'activité des établissements financiers distributeurs de crédit aux particuliers, a toujours été étroitement contrôlée. La règle de base était la "règle de la ratio", instituée en vue de garantir un certain équilibre entre le montant des encours et le montant des fonds propres. Très rapidement, cette règle est devenue un instrument de contrôle du crédit, resserrée en période de limitation des crédits, desserrée en période de relance. Au surplus, par le jeu de la réglementation relative au versement comptant et aux durées maxima des crédits, les autorités monétaires pouvaient directement intervenir sur la demande. Ainsi, le contrôle de ce type de crédit portait à la fois sur les particuliers emprunteurs et sur les organismes distributeurs de prêts.

Le système d'encadrement du crédit mis en place au début de 1973, n'a pas visé les seuls établissements financiers, mais l'ensemble des organismes prêteurs ; il n'a pas pour autant comporté de modifications des règles relatives aux quotités et à la durée des crédits aux particuliers : au contraire, même, en janvier 1974, toutes les contraintes ont été supprimées à l'égard du

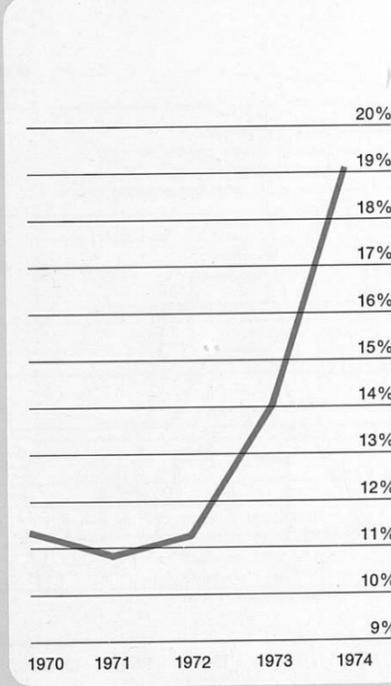
Évolution du taux de progression de la consommation des ménages
taux d'accroissement sur l'année précédente



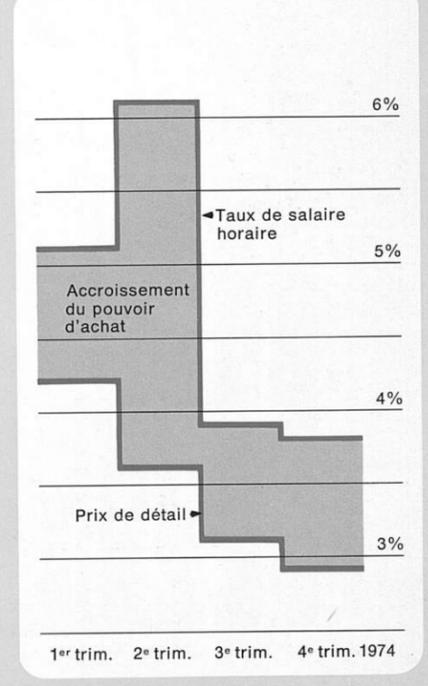
Évolution de l'indice des prix à la consommation
taux d'accroissement sur l'année précédente



Évolution du taux de salaire horaire
taux d'accroissement moyen sur l'année précédente



Évolution du pouvoir d'achat
pourcentage d'accroissement trimestriel



financement des voitures d'occasion dont le marché connaissait de graves difficultés. Il reposait à l'origine sur deux dispositions :

- a) les réserves obligatoires proportionnelles aux accroissements d'encours, quelle que soit leur ampleur;
- b) les réserves de pénalité basées sur les accroissements d'encours au-delà d'une norme de progression autorisée.

Ce deuxième point, à lui seul, a permis aux autorités monétaires de ramener la distribution du crédit à des proportions qu'elles jugeaient normales. Ainsi, elles ont pu, dès le mois de janvier 1974, supprimer les réserves obligatoires, premier point du dispositif de contrôle. De la même façon, il conviendrait, maintenant, d'aménager la règle de la ratio. En effet, pour qu'un établissement financier puisse réaliser les augmentations d'encours autorisées par l'encadrement du crédit — soit + 5% fin juin 1975 par rapport à décembre 1974 — il faudrait qu'il puisse augmenter ses fonds propres dans la même proportion. Cette deuxième exigence qui fait double emploi avec l'encadrement, est pratiquement irréalisable dans les conditions de rentabilité imposées par la progression du coût de l'argent et la diminution consécutive des marges financières.

Depuis deux ans, en effet, les variations considérables qu'ont connues les taux ont entraîné un rétrécissement très important des marges altérant profondément la capacité d'autofinancement des sociétés.

Le loyer de l'argent a atteint cette année des niveaux sans précédent. Après avoir subi en 1973 une hausse record, les taux ont poursuivi une ascension plus importante encore que celle qui résultait des prévisions les plus pessimistes faites à la fin de 1973.

| | janvier 1973 | décembre 1973 | septembre 1974 | variation sept. 74 / janv. 73 |
|---------------------------------|--------------|---------------|----------------|-------------------------------|
| Taux de l'escompte . | 7,50 | 11,00 | 13,00 | + 5,50 |
| Taux de base bancaire | 7,10 | 10,40 | 12,40 | + 5,30 |
| Jour le jour | 7,23 | 11,51 | 13,42 | + 6,19 |
| 1 an | 7,94 | 10,50 | 14,01 | + 6,07 |

Il convient cependant de noter que la politique de consolidation de la trésorerie menée en liaison avec la Compagnie Bancaire a permis à vos sociétés d'éviter de ressentir au niveau du coût des financements, le plein impact des augmentations du loyer de l'argent.

Parallèlement, les barèmes clients, indexés sur le taux de rendement des obligations avec un décalage de 6 mois, ont pu être majorés, pendant l'année 1974, à deux reprises : en janvier pour 1,64 point et en décembre, 2,24 points, soit une hausse totale de 3,88 points.

Cette progression, qui peut paraître importante, n'a pas couvert l'augmentation du prix de nos financements et de nos coûts de gestion dont

nous reparlerons ultérieurement. Aussi dans la mesure où l'intervention d'établissements comme le Cetelem distribuant par centaines de milliers des crédits de faible montant est jugée économiquement nécessaire, convient-il de leur donner les moyens de faire face aux problèmes qu'ils connaissent actuellement. L'assouplissement de la règle de la ratio s'impose à ce titre comme la première mesure à prendre.

Par ailleurs, il convient de noter deux caractéristiques de la fixation du maximum autorisé des tarifs clients :

- La loi prévoit la définition de ces taux par un "taux effectif global" : il s'agit du pourcentage pour une année de l'ensemble des perceptions (comprenant l'intérêt financier plus les frais de gestion) par rapport à l'encours moyen (celui d'un crédit de 1 000 francs remboursable en 12 mensualités s'élève à 550 francs sur 12 mois). Ce taux effectif global a l'avantage de permettre une comparaison objective des différentes formules de prêt.

Il présente l'inconvénient de faire entrer dans le calcul des dépenses totalement indépendantes du montant du dossier et de présenter des taux extrêmement élevés sur les dossiers de faible montant.

- En période de hausse des taux de refinancement, l'augmentation des taux clients intervient avec un décalage pouvant atteindre 12 mois, sous l'effet d'une double inertie : celle du taux des obligations par rapport au marché de l'argent court et celle provoquée par le jeu de

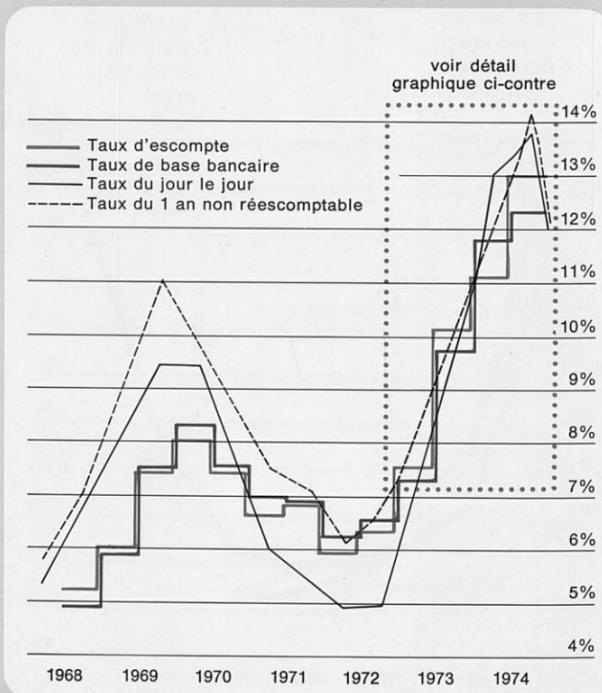
l'indexation sur le taux du semestre précédent. Ce décalage soulevait déjà des difficultés au cours des années passées où les taux ne variaient que modérément; il en a soulevé, cette année, d'une gravité exceptionnelle, comme furent exceptionnelles l'amplitude et la durée de la période de hausse des taux de refinancement que nous avons connue.

Les variations importantes du coût de l'argent enregistrées au cours des années récentes ont rendu manifeste l'intérêt présenté par la disposition de financements permanents à taux garanti. Les règles fixées par les Autorités Monétaires pour contenir le développement des crédits bancaires à l'économie ont conféré, en outre, un avantage particulier à la collecte de ressources d'origine non monétaire. Le Conseil a donc jugé souhaitable que votre Société ait la faculté de recourir à des émissions d'emprunts obligataires.

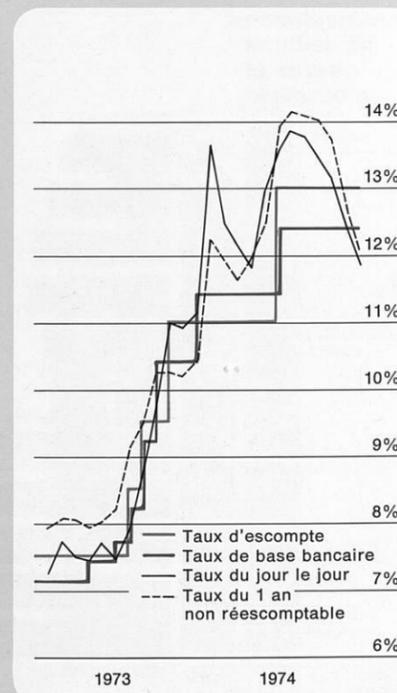
Pour que de telles émissions puissent être effectuées aux moments qui paraîtront les plus convenables au regard des besoins de la société et des possibilités du marché financier, votre Conseil vous invite à lui donner le pouvoir d'y procéder en l'autorisant à décider seul de tels emprunts. Cette autorisation porterait sur un montant maximum de 100 millions de francs; elle serait valable cinq ans, conformément à la limite fixée par la loi.

Nous vous précisons qu'il n'entre pas dans les intentions de votre Conseil d'user à bref délai de l'autorisation que vous lui accorderez.

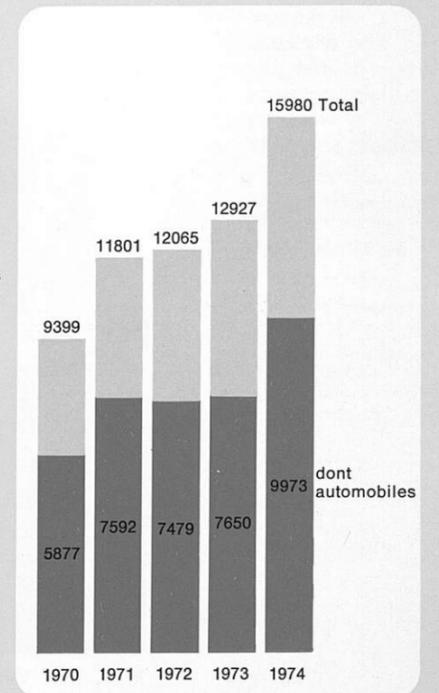
Évolution des taux d'intérêt en France



Évolution des taux d'intérêt en France en 1973 et 1974



Évolution du montant des crédits consentis par les banques et les établissements financiers en ventes à tempérament en millions de francs



L'ACTIVITÉ ET LA GESTION DU CETELEM ET DE COFICA

Placés dans cet environnement économique, réglementaire et financier difficile, le Cetelem et Cofica ont mené, conformément aux mesures décidées dans le cadre du Groupe de la Compagnie Bancaire, une politique de respect des contraintes imposées et de prudence dans la gestion.

Sévèrement limité par l'encadrement du crédit et la contrainte de la ratio, le montant des crédits distribués s'est élevé, pour l'ensemble Cetelem-Cofica à 4 347 millions contre 4 173 l'année précédente, soit une progression de 4%. En 1973, l'accroissement avait été de 3%. Le nombre de dossiers financés s'est élevé à 1 092 757 contre 1 120 900 en 1973, soit une diminution de 2%.

Pour le Cetelem, le montant des crédits nouveaux s'est établi à 2 517 millions de francs contre 2 381 en 1973, soit une progression de 6%. En fait, l'évolution de l'activité en cours d'année a reflété l'évolution économique générale : fin août, la progression sur 1973 était de +11%; la rentrée médiocre et surtout la grève des P.T.T. ont perturbé fortement le dernier trimestre qui s'est soldé par un chiffre d'affaires équivalent, en francs courants, à celui de l'an passé, ce qui marque, en fait, une régression sensible en francs constants. Ainsi, fin septembre et fin décembre, la norme de progression des encours fixée respectivement à 13% et 12% n'a pas été saturée, l'accroissement des concours propres

se situant respectivement à +8% et +9% sur 1973. On estime à 100 millions de francs la perte de production consécutive aux perturbations postales.

La politique de diversification dont nous vous avons parlé l'année dernière, nous a permis cette année de pallier en partie l'insuffisance de l'activité Crédit par la commercialisation de contrats pour le compte de Cardif, Compagnie d'assurance-vie du Groupe. Le nombre de contrats souscrits dans l'année a dépassé l'objectif que nous nous étions fixé. Cette réussite doit permettre au Cetelem, sur une perspective à long terme, de jouer un rôle plus complet vis-à-vis de sa clientèle et de trouver dans cette activité une rémunération complémentaire à celle de son activité crédit.

De son côté, Cofica a distribué 1 830 millions de francs de crédits nouveaux cette année contre 1 792 l'année dernière, soit une progression de 2%. Compte tenu de l'accroissement important du prix unitaire des véhicules, le nombre de dossiers financés par Cofica est en régression de 13% sur 1973.

Sur le plan de la gestion, l'année 1974 a été marquée par un alourdissement très sensible des charges d'exploitation. Malgré des efforts pour limiter le développement des effectifs, les frais de personnel ont crû de 22% par rapport à 1973, pour l'essentiel, sous l'effet des augmentations générales des salaires : ainsi, en moyenne sur l'année, les augmentations de points et les mesures générales visant à assurer la progression

du pouvoir d'achat se sont-elles établies à plus de 19%.

L'ensemble des autres frais généraux a progressé de façon analogue, sous la pression de l'inflation et de la hausse de certains tarifs publics : c'est ainsi que les timbres fiscaux et les frais de gage ont été augmentés de 20% au début de l'année; les tarifs des P.T.T. ont été majorés au mois de septembre de 60% pour le service rapide et de 100% pour le courrier lent. L'impact de ces décisions sur le compte d'exploitation de votre société est considérable puisque l'essentiel de nos relations avec les clients transite par les P.T.T. dont nous sommes, un des plus gros clients. Par ailleurs, les troubles qu'a connus cette administration en octobre et novembre ont perturbé profondément le fonctionnement de notre recouvrement, entraînant un retard dans l'arrivée des règlements et provoquant des charges de trésorerie supplémentaires que l'on peut évaluer à 2 millions de francs. Ces charges s'ajoutent aux pertes de chiffre d'affaires déjà mentionnées.

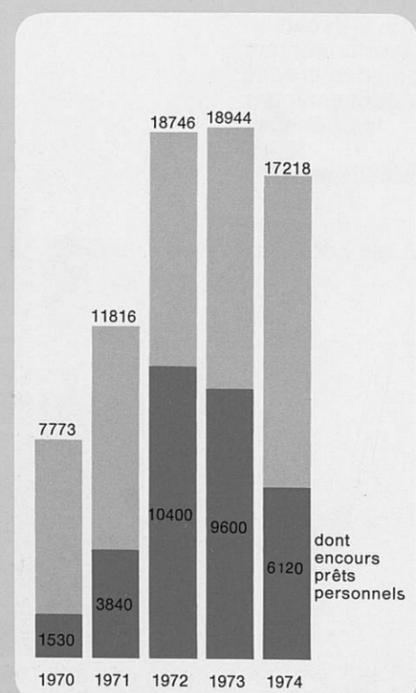
L'aggravation de la situation de l'emploi à laquelle viendront s'ajouter les séquelles de la grève des Postes rendent nécessaire une vigilance accrue aux questions de risque. Les résultats enregistrés dans ce domaine, tant au Cetelem qu'à Cofica, ont été satisfaisants durant l'année 1974. Afin de renforcer nos unités décentralisées qui, nous vous le rappelons, sont responsables des opérations d'acquisition, d'étude, de gestion et de recouvrement des dossiers de crédit,

nous avons au cours de cette année consolidé l'organisation générale du réseau :

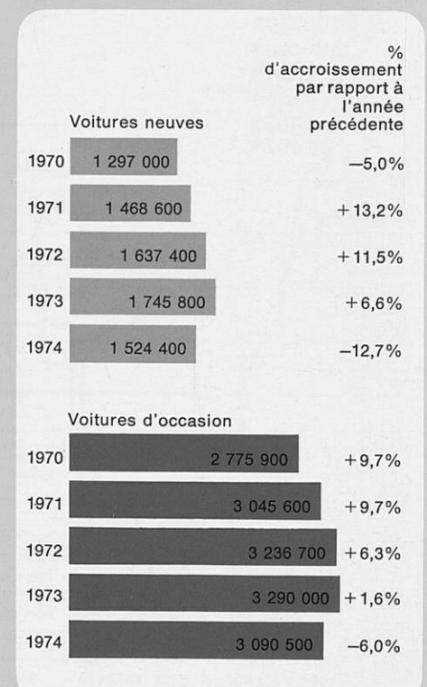
- En spécialisant les bureaux de la région parisienne en crédits distribués par l'intermédiaire des vendeurs d'une part, et en crédits distribués directement aux clients, d'autre part.
- En nommant, tant au Cetelem qu'à Cofica, un directeur des opérations chargé de diriger et de coordonner la tâche des agences.
- En plaçant auprès des directeurs de territoire, des adjoints chargés des questions d'étude, de risque et de recouvrement.
- En mettant en place au Siège une direction des risques commune au Cetelem et à Cofica, dont la mission est d'analyser et de contrôler la qualité de nos opérations.
- En créant un département d'audit également commun à Cetelem et Cofica.

Sur le plan des relations humaines dans l'entreprise, cette année a vu la mise en application de la loi sur l'amélioration des conditions de travail. Le Cetelem et Cofica se sont attachés avec la même attention au succès de son application qu'ils se sont préoccupés de la réussite de la mise en œuvre de la loi sur la formation dont elle constitue la suite logique. C'est dans cet esprit que se tiennent régulièrement des réunions rassemblant, par service, par bureau ou par agence, l'ensemble du personnel et de la hiérarchie, afin de rechercher ensemble les améliorations susceptibles d'être apportées au fonctionnement des services.

Évolution des encours portés par les banques et les établissements financiers en millions de francs au 31 décembre



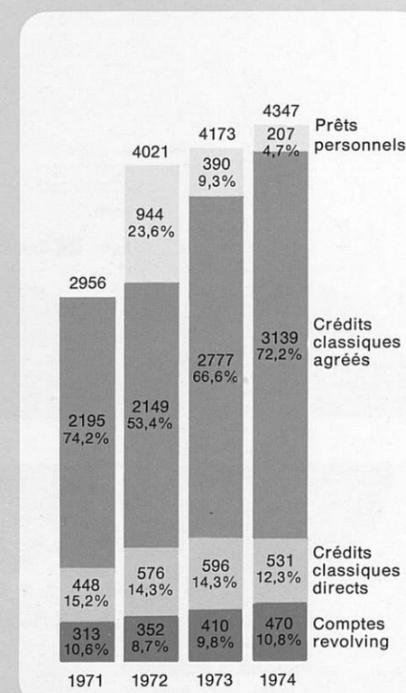
Immatriculation de voitures neuves et d'occasion



Ventilation des crédits réglés

Répartition par type d'opération

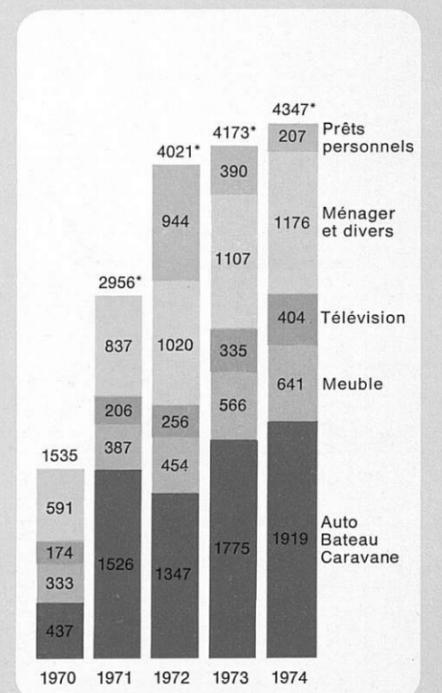
Cetelem + Cofica en millions de francs



Ventilation des crédits réglés

Répartition par secteur

*Cetelem + Cofica en millions de francs



LES RÉSULTATS

Les résultats financiers de votre Société reflètent les difficultés rencontrées dans l'exploitation et appellent les remarques suivantes :

a) Comme nous l'avons déjà vu, le taux des barèmes des opérations de ventes à crédit a fait l'objet de deux augmentations dans l'année. Ces relèvements n'ont produit qu'un effet partiel sur le taux créditeur de l'encours en 1974 qui a vu, en revanche, son taux débiteur très affecté par les hausses importantes des conditions de refinancement. Ainsi, les marges financières n'ont progressé, en montant, que de 9% sur 1973.

b) Les hausses de frais généraux ont atteint 22%.

c) La dotation aux provisions a été effectuée suivant les mêmes principes qu'en 1973. Elle est passée de 11,08 millions en 1973 à 13,15 millions en 1974.

d) La provision pour réescompte a été établie, comme depuis 1971, au taux Client réel, déduction faite du coût d'acquisition directe des dossiers qui sont normalement imputables à l'exercice au cours duquel le crédit est ouvert. En 1974, ces frais d'acquisition s'élèvent à 52 francs par dossier; en 1973, la déduction avait été établie sur la base de 39 francs qui était le coût d'acquisition des dossiers en 1972. Il y a donc eu une actualisation pour que la déduction soit faite au coût de l'exercice considéré. Du fait de la progression des taux et des encours, la provision de réescompte s'est accrue de 23,6 millions.

e) Enfin, l'exercice a subi la charge de la contribution exceptionnelle de 18% sur les impôts de 1973 qui s'est élevée à 1,14 million de francs.

Ainsi, le résultat du Cetelem s'élève à 1,33 million. En outre, votre Société a perçu les revenus de sa participation dans Cofica qui, nets de taxes, représentent 4,24 millions. Au total, le bénéfice net du Cetelem s'établit à 5,57 millions contre 10,57 millions l'année dernière.

De même que le Cetelem, Cofica a vu ses marges financières progresser plus faiblement que ses frais généraux; ces derniers se sont accrus dans des proportions comparables à celles du Cetelem. Le résultat net 1974 s'élève à 3,81 millions contre 10,20 millions en 1973. Il doit également supporter l'impôt exceptionnel de 1973 qui s'établit à 1,93 million. Au total, l'exercice 1974 se solde pour Cofica par un résultat de 1,88 million de francs.

Le bénéfice net consolidé de Cetelem-Cofica pour 1974 ressort à 7,38 millions, avant paiement de la contribution exceptionnelle sur les impôts de 1973 et à 4,37 millions après, représentant respectivement un résultat net par action de 7,11 francs et 4,21 francs, contre 17,12 francs en 1973.

Les hausses très fortes des taux d'intérêt et les retards ou les distorsions que la réglementation des ventes à tempérament introduit dans l'ajustement des tarifs à l'évolution de ces taux ont donc entraîné, en 1974, une baisse sensible des résultats de votre Groupe. Ces résultats sont directement liés aux fluctuations de la conjoncture monétaire

et leur examen doit être étendu à une période plus longue que les exercices annuels pour aboutir à une juste appréciation de la capacité bénéficiaire de nos sociétés.

Votre Conseil a jugé convenable de manifester clairement la légitimité d'une telle analyse. Il a donc décidé de compenser certaines des conséquences de la conjoncture de 1974 par le prélèvement d'une somme de 3,07 millions sur la provision pour éventualités diverses qu'il avait estimé opportun de constituer aux époques où la conjoncture lui avait paru, à l'inverse, particulièrement favorable. Cette provision ayant été dotée après paiement de l'impôt, le prélèvement qui a été opéré est donc net et porte le montant du bénéfice distribuable à 8,64 millions de francs.

Cette décision de votre Conseil lui permet également de vous proposer le maintien d'une politique qui vous assure chaque année un revenu régulier : le dividende dont vous serez invités à décider la distribution représente, comme au cours des quatre années précédentes, 8% du nominal de vos actions.

Le résultat distribuable, compte tenu du report à nouveau de F 669,86 et d'une plus-value nette à long terme de F 859,65 s'établirait ainsi à F 8 643 435,43 auquel nous vous proposons de donner l'affectation suivante :

- Dividende statutaire de 5% . F 5 182 840,00
- Dividende complémentaire . F 3 109 704,00
- Attribution statutaire F 345 522,00

| | | |
|---|---|----------|
| — Réserve sur plus-value à long terme | F | 859,65 |
| — Réserve provenant de la provision pour investissement | F | 1 137,00 |
| Le solde disponible, soit | F | 3 372,78 |

serait reporté à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la Loi du 12 juillet 1965, nous vous rappelons que les dividendes distribués par action au titre des 3 exercices précédents ont été :

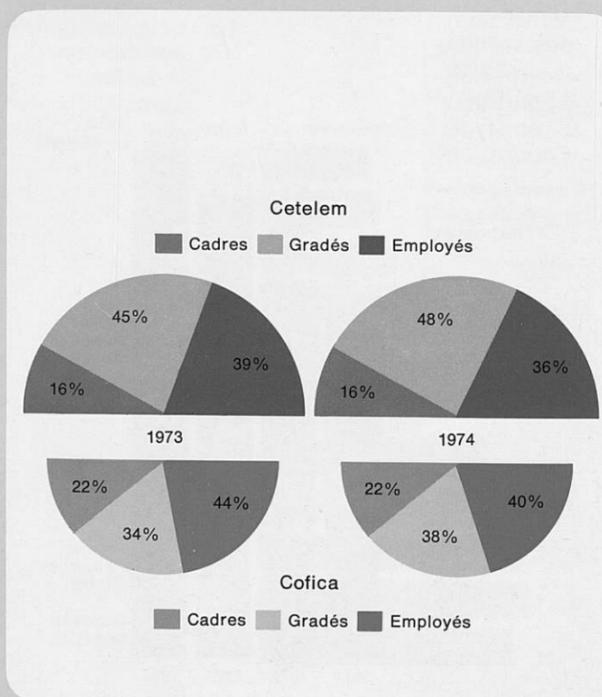
| en francs | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 |
|-------------------------------------|------|------|------|------|
| Dividende | 8 | 8 | 8 | 8 |
| Impôt déjà payé au Trésor | 4 | 4 | 4 | 4 |
| Total | 12 | 12 | 12 | 12 |

L'ACTIVITÉ ET LES RÉSULTATS DES FILIALES

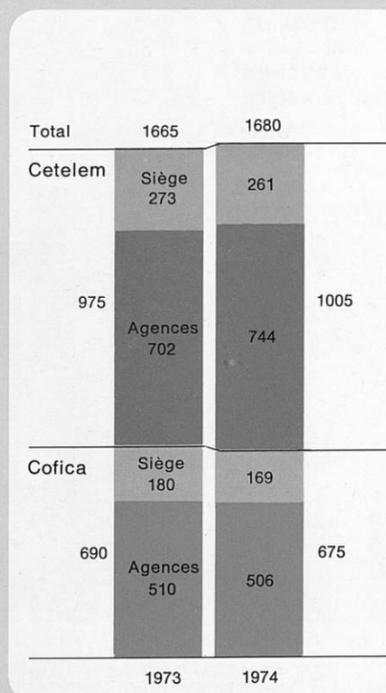
Les deux filiales directes du Cetelem et de Cofica : Gestion-Service et Cofibail-Auto ont eu en 1974 une activité satisfaisante.

Gestion-Service, société de prestations de services en matière de microfilm et d'informatique, détenue à 50% par la Compagnie Bancaire, 30% par le Cetelem et 20% par Cofica, a réalisé en 1974 un chiffre d'affaires de 8,4 millions de francs contre 5,3 millions de francs en 1973, soit une progression de 58%. Elle équilibre son

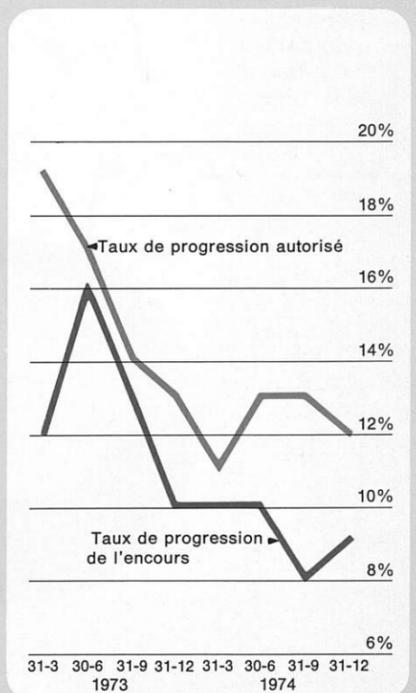
Évolution de la structure des effectifs



Effectifs Cetelem et Cofica au 31 décembre



Situation du Cetelem vis à vis de l'encadrement



exploitation et doit, par ailleurs, assurer l'amortissement des frais d'études élevés dans ce type d'activité.

Cofibail-Auto, société de location-vente de voitures de tourisme, créée en février 1969 et détenue à 60% par la Compagnie Bancaire et 40% par Cofica a vu son chiffre d'affaires en 1974 stagner sous l'effet de l'encadrement de ce type d'opération décidé en juillet 1973. Il se monte à 25,1 millions de francs contre 106 millions de francs l'année dernière. Néanmoins, compte tenu du volume des encours engrangés, le bénéfice net de l'exercice s'élève à 1,3 million contre 0,6 l'année dernière.

Cofica et Cetelem ont des intérêts dans deux sociétés espagnoles : Sefisa, dans laquelle Cofica a une participation de 12%, est spécialisée dans le crédit automobile et Seficetesa, dans laquelle le Cetelem a une participation de 22,5%, est spécialisée dans le financement des ventes à tempérament d'équipement du foyer. Elles ont connu un développement important.

Le chiffre d'affaires de Sefisa progresse de 17,3% par rapport à 1973, passant de 163 à 192 millions de francs pour 22 400 dossiers en cours.

Seficetesa dont 1974 est le premier exercice plein a distribué 15,7 millions de francs de crédit.

Au total, le bénéfice du Groupe Sefisa qui outre Sefisa et Seficetesa comprend trois autres filiales, s'établit à 8,8 millions de francs en progression de 72,2% par rapport à 1973, assurant une rentabilité des fonds propres de 24%.

Nous avons la tristesse d'évoquer ici devant vous la mémoire de M. Robert Labbé, décédé le 27 août 1974.

M. Robert Labbé avait été Administrateur du Cetelem depuis sa création jusqu'en 1957, puis Censeur jusqu'au 10 avril 1973, date à laquelle il avait été remplacé par M. Louis de Chastellux à la suite de sa démission.

Nous garderons un souvenir reconnaissant des vues pénétrantes et des conseils éclairés que M. Robert Labbé nous a apportés en maintes circonstances.

* * *

Nous devons, d'autre part, vous informer de la démission d'un de nos Censeurs, M. Alfred Cornet, intervenue peu après l'Assemblée Générale de l'année dernière. Nous n'avons eu qu'à nous louer de la façon dont M. Cornet s'est acquitté de ses fonctions et l'en remercions ici.

Nous avons eu à déplorer les démissions d'Administrateurs de M. Jean-Philippe Mallet et M. Paul Krug, intervenues respectivement le 20 novembre 1974 et le 25 février 1975.

C'est un devoir pour nous de dire ici combien a été apprécié le concours que M. Mallet a bien voulu apporter à votre Conseil pendant 5 ans.

Quant à M. Krug, Administrateur du Cetelem depuis l'origine, il s'est acquis des titres particuliers à notre gratitude par la vigilance de son attention à nos problèmes et la pertinence de ses avis. Vous tiendrez certainement à vous associer aux remerciements que nous lui exprimons.

Le Conseil a coopté pour les remplacer, M. Maurice de Rambuteau et M. François Delavallée.

Conformément à l'article 26 des statuts, il est demandé à l'Assemblée de ratifier ces nominations. Celles-ci valant pour la période restant à courir des mandats de leur prédécesseur, la désignation de M. Maurice de Rambuteau viendra à expiration avec l'Assemblée qui se tiendra en 1976 pour statuer sur les comptes de l'exercice en cours. Quant à M. François Delavallée, il conviendra de renouveler son mandat pour une période de 6 années, celui de M. Paul Krug auquel il succède venant lui-même à son terme avec la présente Assemblée.

M. Marcel Chautard nous a remis, il y a peu de temps, sa démission de Censeur de votre Société.

Qu'il veuille bien trouver ici nos remerciements pour la façon, que nous avons vivement appréciée, dont il s'est acquitté de ses fonctions.

Nous vous demandons de bien vouloir désigner en ses lieu et place M. Christian de Longevialle. Son mandat, conformément à l'article 33 des statuts, viendra à expiration au terme du mandat de M. Chautard, c'est-à-dire avec l'Assemblée qui se tiendra en 1977 pour statuer sur les comptes de 1976.

Le mandat d'Administrateur de M. Didier Olivier-Martin expire avec la présente Assemblée. Il en sollicite le renouvellement.

Tel est également le cas de M. Louis de Chastellux, Censeur.

Votre collègue de Commissaires aux Comptes voit ses fonctions expirer avec la présente Assemblée. Nous tenons à remercier très spécialement M. Raymond Haas et M. Louis Broët, titulaires et M. Robert Mazars, suppléant, de leur compétence ainsi que de l'expérience et de la réputation dont ils nous ont apporté le bénéfice.

Nous vous proposons d'élire, pour une période de six années, qui expirera avec l'Assemblée Générale qui se tiendra en 1981 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1980 :

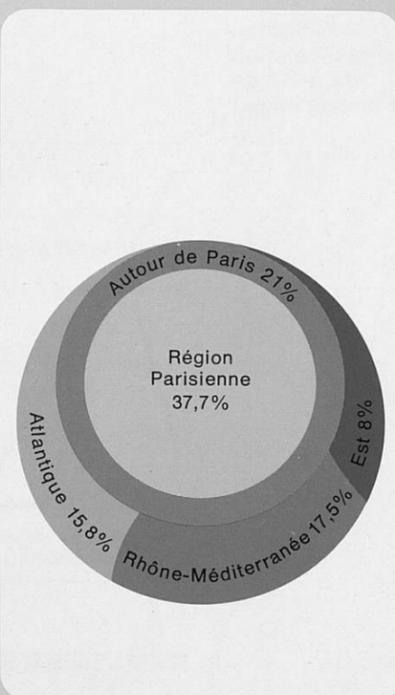
— M. Robert Mazars et M. André Reydel, comme Commissaires aux Comptes, titulaires;

— M. Claude Castel, comme Commissaire aux Comptes suppléant.

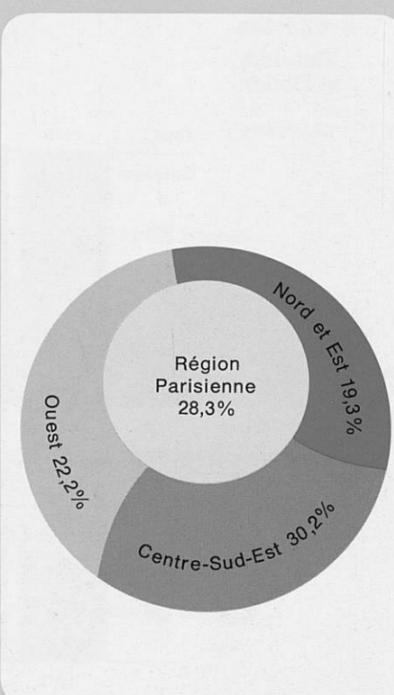
Il vous appartient enfin de donner quitus de leur gestion aux membres du Conseil pour l'exercice 1974 et d'approuver les opérations mentionnées dans le rapport spécial de Messieurs les Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966.

Les collaborateurs du Cetelem et de Cofica ont, comme les années passées, montré toutes les qualités de compétence et de dynamisme nécessaires à l'accomplissement de leur tâche. Ils ont su faire face, en particulier, avec efficacité au surcroît de travail découlant de la grève des P.T.T. Il est juste que les derniers mots de ce rapport soient pour les remercier de leurs efforts.

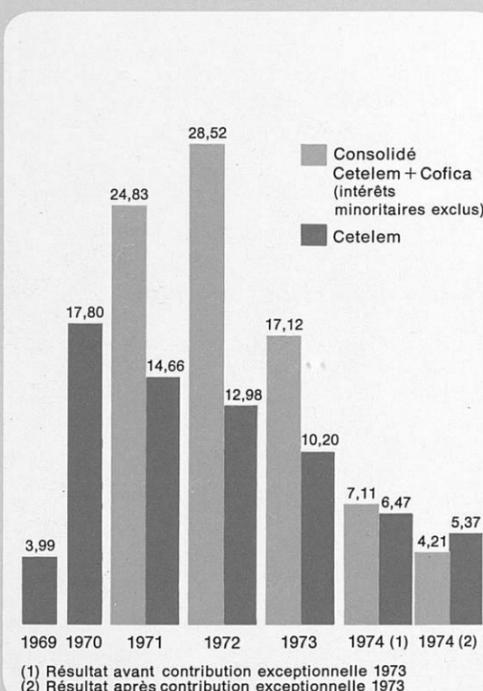
Répartition du chiffre d'affaires par territoire Cetelem



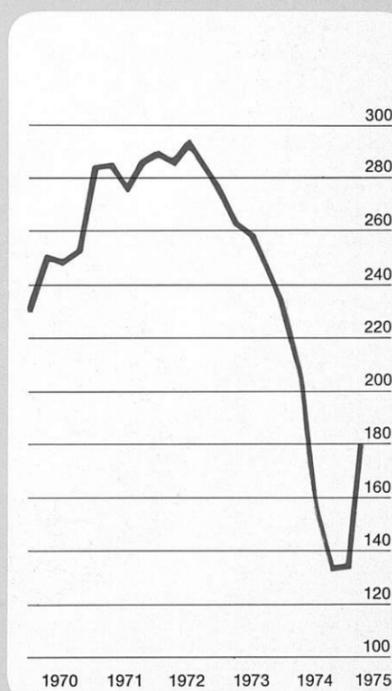
Répartition du chiffre d'affaires par territoire Cofica



Bénéfice net par action en francs



Cours de l'action ajusté Cetelem
Cours moyen de chaque trimestre



COMMENTAIRES SUR LE BILAN

(Annexe au rapport du Conseil d'Administration)

Le bilan au 31 décembre 1974 a été établi sous une forme identique à celle de l'exercice précédent.

Le total du bilan s'élève à F 1 790 312 304,95
en augmentation de F 120 959 316,44 par rapport à l'année précédente.

Les variations des différents postes de ce bilan comparés avec ceux du bilan de l'exercice précédent, s'analysent ainsi :

A L'ACTIF :

Les soldes Chèques Postaux et Caisse F 3 315 211,54
sont en augmentation de F 976 520,57.

Les avoirs en Banques et Correspondants F 11 703 125,22
sont en diminution de F 29 296 759,61.

Le compte Banque de France s'inscrit pour F 1 798,06
contre, au 31/12/1973 F 36 095 501,06

Le Portefeuille-Effets F 335 474,46
est en diminution de F 465 608,95.

Les Débiteurs Divers F 59 888 092,34
progressent de F 8 335 050,72.

Les avances aux Sociétés Immobilières du Groupe s'inscrivent dans ce chapitre pour une valeur de F 46 177 405,04
en augmentation de F 8 563 510,07

L'excédent des acomptes versés au Trésor Public au titre de l'impôt sur les sociétés représente F 1 411 080,00

Les comptes Acheteurs F 1 518 337 046,44
sont en augmentation de F 140 693 147,55.

Les Immobilisations ont une valeur nette de F 126 797 136,69
et progressent de F 1 456 690,93.

La variation du Portefeuille-Titres s'analyse ainsi :

ACQUISITIONS :

1 000 parts de la Société Civile Immobilière Échat 9 pour F 100 000,00
représentant 16,66 % du capital de cette société.

Actions souscrites dans le cadre de l'augmentation du capital des sociétés suivantes (notre participation étant inchangée) :

531 actions Alphanuméric France pour F 53 100,00

29 actions Compagnie Financière Kléber pour F 2 900,00

199 actions Kléber Portefeuille pour F 19 900,00

29 actions Kléber Valeurs pour F 2 900,00

RÉDUCTION F 28 700,00

de la valeur des titres S.C.I. des Établissements financiers. La valeur nominale a été ramenée de F 80 à F 60 (le remboursement de F 28 700,00 a été effectué au Cetelem).

Les Comptes d'Ordre F 69 936 218,26
sont en régression de F 739 724,77.

AU PASSIF :

Les Banques F 76 604 064,34
marquent une progression de F 29 370 789,00.

Les Créiteurs Divers F 84 598 529,13
sont en accroissement de F 23 142 558,28

s'expliquant ainsi :

en augmentation :

— le compte Sodete de F 5 038 519,17

— les crédits à imputer aux acheteurs de F 16 024 603,80

— les comptes et dépôts de garantie de F 236 744,27

— divers créiteurs de F 1 977 747,90

en diminution :

— les dépenses à payer de F 135 056,86

La Mobilisation F 1 166 280 000,00
en augmentation de F 45 810 000,00.

Les Comptes d'Ordre et Provisions Diverses F 207 606 379,07
marquent une progression de F 22 631 269,59

suivant détail ci-après :

— le réescompte des mensualités à échoir de F 23 609 618,99

— les provisions acheteurs-vendeurs se sont accrues de F 1 745 308,52

— la provision pour investissement s'est élevée de F 459 630,00

— la provision pour charges augmente de F 131 673,57

— divers comptes d'ordre représentent F 267 450,27

— les comptes responsabilités régressent de F 177 411,76

— la provision pour participation des salariés de l'exercice 1974 est en diminution de F 330 000,00

sur la provision de même nature constituée en 1973.

— la provision (taxée) pour éventualités diverses est réduite de F 3 075 000,00

ainsi qu'il est précisé dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le solde de cette provision s'élève au 31 décembre 1974, à F 1 925 000,00

Les Réserves F 142 923 096,98

sont en augmentation de F 1 937 000,00
conformément aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 1974.

Elles se présentent ainsi au 31 décembre 1974 :

— Réserve légale F 10 365 680,00

— Réserve facultative F 32 495 320,00

— Réserve spéciale de réévaluation F 159 869,25

— Reprise d'amortissement F 30 000,00

— Réserve sur plus-values à long terme et exonérées F 18 513 027,73

— Prime d'émission F 10 500 000,00

— Prime d'apport F 70 859 200,00

Le Report à Nouveau F 669,86

suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 1974.

Le Bénéfice net de l'exercice F 8 641 905,92

est en diminution de F 1 932 946,33

il se compose :

— des profits de l'exercice s'élevant à F 5 566 905,92

— de la réintégration de provision pour éventualités diverses pour F 3 075 000,00

Les Plus-values disponibles représentent F 859,65

CETELEM BILAN AU 31 DÉCEMBRE

| ACTIF | 1973 | 1974 | |
|--------------------------------|-------------------------|----------------------------|----------------|
| | avant répartition | avant et après répartition | |
| Chèques Postaux et Caisse | 2 338 690,97 | 3 315 211,54 | |
| Banques et Correspondants | 40 999 884,83 | 11 703 125,22 | |
| Portefeuille-effets | 801 083,41 | 335 474,46 | |
| Débiteurs divers | 51 553 041,62 | 59 888 092,34 | |
| Acheteurs | 1 377 643 898,89 | 1 518 337 046,44 | |
| Mobilier-Matériel | 2 377 391,53 | 6 264 486,73 | 2 849 014,32 |
| — amortissements | | 3 415 472,41 | |
| Portefeuille-titres | 110 668 852,13 | 110 891 862,38 | 110 810 567,23 |
| — provision pour dépréciation | | 81 295,15 | |
| Immobilisations | 12 294 201,10 | 14 885 183,05 | 13 137 554,14 |
| — amortissements | | 1 747 628,91 | |
| Frais de premier établissement | 1,00 | 3 302 757,29 | 1,00 |
| — amortissements | | 3 302 756,29 | |
| Comptes d'ordre | 70 675 943,03 | 69 936 218,26 | |
| | <u>1 669 352 988,51</u> | <u>1 790 312 304,95</u> | |

| PASSIF | 1973 | 1974 | 1974 |
|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | avant répartition | avant répartition | après répartition |
| Banques | 47 233 275,34 | 76 604 064,34 | 76 604 064,34 |
| Créditeurs divers | 61 455 970,85 | 84 598 529,13 | 84 944 051,13 |
| Dividendes à payer | — | — | 8 292 544,00 |
| Mobilisation | 1 120 470 000,00 | 1 166 280 000,00 | 1 166 280 000,00 |
| Comptes d'ordre et provisions diverses | 184 975 109,48 | 207 606 379,07 | 207 606 379,07 |
| Capital | 103 656 800,00 | 103 656 800,00 | 103 656 800,00 |
| Réserves | 140 986 096,98 | 142 923 096,98 | 142 925 093,63 |
| — réserve légale | | 10 365 680,00 | 10 365 680,00 |
| — réserves diverses | | 32 685 189,25 | 32 685 189,25 |
| — prime d'émission | | 10 500 000,00 | 10 500 000,00 |
| — prime d'apport | | 70 859 200,00 | 70 859 200,00 |
| — réserve spéciale sur plus-values à long terme | | 8 513 027,73 | 8 513 887,38 |
| — réserve provenant de plus-values exonérées | | 10 000 000,00 | 10 000 000,00 |
| Report à nouveau | 883,61 | 669,86 | 3 372,78 |
| Bénéfice net de l'exercice | 10 574 852,25 | 8 641 905,92 | — |
| Plus-values disponibles | — | 859,65 | — |
| | <u>1 669 352 988,51</u> | <u>1 790 312 304,95</u> | <u>1 790 312 304,95</u> |

| HORS BILAN | 1973 | 1974 | 1974 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Engagements par cautions et avals | 52 058 488,87 | 74 532 035,16 | 74 532 035,16 |

COMPTE DE PERTES ET PROFITS AU 31 DÉCEMBRE

| DÉBIT | 1973 | 1974 | CRÉDIT | 1973 | 1974 |
|---|-----------------------|-----------------------|--|-----------------------|-----------------------|
| | | | | | |
| Agios débiteurs | 101 033 627,16 | 136 407 596,73 | Produits bruts | 239 544 878,23 | 293 014 923,70 |
| Frais généraux : | | | Revenu du portefeuille-titres | 4 204 635,00 | 4 406 457,48 |
| — Frais de personnel | 53 775 070,72 | 65 790 632,37 | Reprise provision participation salariés | 1 170 000,00 | 540 000,00 |
| — Charges fiscales d'exploitation | 7 159 820,02 | 8 501 707,87 | Profits sur exercices antérieurs | 894 260,67 | 276 115,10 |
| — Autres frais généraux | 52 078 587,40 | 62 379 058,09 | Plus-values à court terme | 2 131,59 | 15 436,68 |
| Dotations aux amortissements | 1 098 110,90 | 1 125 010,54 | Plus-values à long terme | — | 9 395,55 |
| Dotations aux provisions | 11 081 134,02 | 13 157 805,82 | Profit sur exercice antérieur | — | — |
| Participation des salariés | 1 140 956,00 | 548 961,00 | par réintégration de la provision | — | — |
| Dotation à la provision pour investissement | 987 980,00 | 460 767,00 | pour éventualités diverses | — | 3 075 000,00 |
| Provision pour participation des salariés | 540 000,00 | 210 000,00 | | | |
| Moins-values à court terme | 27 632,02 | 11 628,52 | | | |
| Impôt sur plus-values à long terme | — | 151,00 | | | |
| Impôt sur les sociétés | 6 318 135,00 | 2 963 980,00 | | | |
| Contribution exceptionnelle | — | 1 137 264,00 | | | |
| Bénéfice net de l'exercice | 10 574 852,25 | 8 641 905,92 | | | |
| — Profits de l'exercice | 10 574 852,25 | 5 566 905,92 | | | |
| — Réintégration de la provision pour | | | | | |
| éventualités diverses | — | 3 075 000,00 | | | |
| Plus-values disponibles | — | 859,65 | | | |
| | <u>245 815 905,49</u> | <u>301 337 328,51</u> | | <u>245 815 905,49</u> | <u>301 337 328,51</u> |

COFICA BILAN AU 31 DÉCEMBRE

| ACTIF | 1973 | 1974 | |
|---------------------------|-------------------------|----------------------------|---------------|
| | avant répartition | avant et après répartition | |
| Chèques Postaux et Caisse | 3 241 915,79 | 3 706 981,87 | |
| Banques et Correspondants | 11 162 149,59 | 3 090 592,83 | |
| Portefeuille-effets | 72 428 205,82 | 46 651 465,35 | |
| Débiteurs divers | 20 288 151,60 | 31 204 677,26 | |
| Acheteurs | 1 091 437 789,70 | 1 256 668 604,78 | |
| Mobilier-Matériel | 828 182,14 | 4 050 729,39 | 1 541 212,20 |
| — amortissements | | 2 509 517,19 | |
| Portefeuille-titres | 7 498 816,12 | 8 697 375,97 | |
| Immobilisations | 14 526 743,36 | 26 936 018,23 | 13 103 577,39 |
| — amortissements | | 13 832 440,84 | |
| Comptes d'ordre | 11 164 204,90 | 12 694 597,61 | |
| | <u>1 232 576 159,02</u> | <u>1 377 359 085,26</u> | |

| PASSIF | 1973 | 1974 | 1974 |
|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | avant répartition | avant répartition | après répartition |
| Banques | 3 736 093,59 | 47 937 091,43 | 47 937 091,43 |
| Créditeurs divers | 26 665 246,13 | 19 210 057,26 | 19 233 157,26 |
| Dividendes à payer | — | — | 4 539 165,72 |
| Mobilisation | 928 825 000,00 | 1 009 275 000,00 | 1 009 275 000,00 |
| Comptes d'ordre et provisions diverses | 132 430 661,63 | 167 693 673,43 | 167 693 673,43 |
| Avance actionnaire bloquée | 5 000 000,00 | — | — |
| Capital | 86 625 300,00 | 86 625 300,00 | 86 625 300,00 |
| Réserves | 39 052 234,48 | 41 985 384,48 | 41 991 112,48 |
| — réserve légale | | 8 662 530,00 | 8 662 530,00 |
| — réserves diverses | | 23 166 000,00 | 23 166 000,00 |
| — prime d'apport | | 2 307 700,00 | 2 307 700,00 |
| — réserve spéciale sur plus-values à long terme | | 5 849 404,48 | 5 855 132,48 |
| — réserve provenant de plus-values exonérées | | 1 999 750,00 | 1 999 750,00 |
| Report à nouveau | 7 408,46 | 2 746 207,47 | 64 584,94 |
| Bénéfice net de l'exercice | 10 201 064,73 | 1 880 643,19 | — |
| Plus-values disponibles | 33 150,00 | 5 728,00 | — |
| | <u>1 232 576 159,02</u> | <u>1 377 359 085,26</u> | <u>1 377 359 085,26</u> |

| HORS BILAN | 1973 | 1974 | 1974 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Effets escomptés circulant sous notre endos | 1 336 827,60 | 1 068 835,88 | 1 068 835,88 |
| Engagements par cautions et avals | 11 101 307,40 | 17 917 292,53 | 17 917 292,53 |

COMPTE DE PERTES ET PROFITS AU 31 DÉCEMBRE

| DÉBIT | 1973 | 1974 | CRÉDIT | 1973 | 1974 |
|---|-----------------------|-----------------------|--|-----------------------|-----------------------|
| | | | | | |
| Agios débiteurs | 83 659 416,31 | 122 330 384,27 | Produits bruts | 188 279 807,34 | 222 951 969,63 |
| Frais généraux : | | | Revenu du portefeuille-titres | 159 928,00 | 294 884,68 |
| — Frais de personnel | 33 010 638,55 | 41 351 127,14 | Reprise provision participation salariés | — | 920 000,00 |
| — Charges fiscales d'exploitation | 6 216 563,78 | 6 640 499,77 | Profits sur exercices antérieurs | 372 103,44 | 534 453,12 |
| — Autres frais généraux | 28 785 530,17 | 34 904 724,78 | Plus-values à long terme | 39 000,00 | 6 721,00 |
| Dotations aux amortissements | 1 973 811,68 | 1 834 726,26 | | | |
| Dotations aux provisions | 13 008 617,56 | 8 431 092,02 | | | |
| Participation des salariés | — | 928 903,00 | | | |
| Dotation à la provision pour investissement | 342 111,00 | 779 669,00 | | | |
| Provision pour participation des salariés | 920 000,00 | 330 000,00 | | | |
| Impôt sur plus-values à long terme | 5 850,00 | 993,00 | | | |
| Impôt sur les sociétés | 10 694 085,00 | 3 363 550,00 | | | |
| Contribution exceptionnelle | — | 1 925 988,00 | | | |
| Bénéfice net de l'exercice | 10 201 064,73 | 1 880 643,19 | | | |
| Plus-values disponibles | 33 150,00 | 5 728,00 | | | |
| | <u>188 850 838,78</u> | <u>224 708 028,43</u> | | <u>188 850 838,78</u> | <u>224 708 028,43</u> |

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur l'exercice clos le 31 décembre 1974

rapport général

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte pour l'exercice 1974 de la mission que vous avez bien voulu nous confier.

Nos examens ont été conduits selon les règles de diligence que nous avons estimées normales, eu égard à l'importance et aux particularités de votre Société.

Les comptes qui sont soumis à votre approbation sont analysés dans les documents annexes au rapport du Conseil d'Administration, lequel contient également les précisions nécessaires sur les résultats financiers de 1974. Ce rapport n'appelle pas d'observations de notre part.

En application de l'article 356 de la loi du 24 juillet 1966 nous avons relevé les acquisitions suivantes de titres effectuées au cours de l'exercice, ayant procuré à votre Société une participation au moins égale à 10 % dans le capital des sociétés correspondantes.

- 1 000 parts de la Société Civile Immobilière Échat 9 représentant 16,66 % du capital de cette société.
- 531 actions de la société Alphanumeric France. Ces actions ayant été souscrites dans le cadre d'une augmentation de capital, la participation de votre Société reste inchangée à 17,70 %.

L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme à la loi et à vos statuts.

En conclusion des examens auxquels nous avons procédé, nous estimons pouvoir certifier la régularité et la sincérité du bilan et des comptes de résultats qui vous sont présentés.

Fait à Paris, le 6 mars 1975
Les Commissaires aux Comptes
Raymond Haas - Louis Broët

rapport spécial

(Articles 101 à 103 de la loi du 24 juillet 1966)

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des conventions relevant des articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 qui ont été portées à notre connaissance par votre Conseil d'Administration.

— Conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice 1974.

Il ne nous en a été signalé aucune.

— Conventions conclues antérieurement à l'exercice 1974 et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice.

G.I.E. Neuilly Informatique.

Administrateurs concernés : M. de Chaunac-Lanzac, administrateur unique du G.I.E. et Directeur Général adjoint du Cetelem. M. Jean Chicoye est Président de Cofica et la Compagnie Bancaire, représentée par M. Pierre Besse, votre administrateur, est administrateur de Cardif-Compagnie d'Assurances et d'Investissements de France, les sociétés Cofica et Cardif étant membres du G.I.E.

Le Cetelem a continué à confier au G.I.E. Neuilly Informatique ses travaux informatiques et a réglé, à ce titre, F 6 567 520,03.

Cardif.

Administrateurs communs ci-dessus rappelés.

La convention du 7 décembre 1973 par laquelle le Cetelem met à la disposition de Cardif son organisation commerciale et assume certaines tâches de gestion, le Cetelem étant, d'autre part, mandataire spécial de Cardif pour le recouvrement des primes et accessoires afférents aux contrats d'assurances souscrits par les clients de cette dernière, s'est poursuivie. Le Cetelem a perçu, à ce titre, de Cardif en 1974, un montant de F 41 072,59.

Cofica.

La convention précédemment conclue pour le traitement des dossiers contentieux de cette société s'est poursuivie en 1974. Le Cetelem a facturé, à ce titre, à Cofica, un montant de F 1 973 691,46.

Votre Conseil nous a indiqué que toutes autres opérations effectuées avec les différentes sociétés du groupe de la Compagnie Bancaire entrent dans le cadre des relations habituelles inhérentes à l'activité du groupe et relèvent, de ce fait, de l'article 102 de la loi du 24 juillet 1966.

Fait à Paris, le 6 mars 1975
Les Commissaires aux Comptes
Raymond Haas - Louis Broët

RÉSOLUTIONS

première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 1974, approuve les termes de ces rapports ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes du même exercice, tels qu'ils lui sont présentés.

deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve la répartition du bénéfice disponible telle qu'elle est proposée par le Conseil d'Administration, conformément à l'article 59 des statuts.

Le revenu global par action s'établit à F 12,00 se décomposant comme suit :

- Dividende distribué F 8,00
- Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) F 4,00

Le dividende distribué sera mis en paiement à partir du 5 mai 1975.

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, l'Assemblée constate que les dividendes nets distribués au titre des trois exercices précédents, ainsi que les crédits d'impôts correspondants ont été respectivement de F 8,00 et F 4,00 par action pour chacun des trois exercices.

troisième résolution

L'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration quitus de sa gestion pour l'exercice 1974.

quatrième résolution

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à procéder à une ou plusieurs émissions d'obligations, d'un montant nominal total de 100 millions de francs, aux conditions qu'il jugera convenables.

Cette autorisation est donnée pour une période de cinq ans.

cinquième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de M. Didier Olivier-Martin pour une période de six années, qui viendra à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 1981 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1980.

sixième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination aux fonctions d'Administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 20 novembre 1974, de M. Maurice de Rambuteau, en remplacement de M. Jean-Philippe Mallet, démissionnaire.

Cette désignation valant pour la période restant à courir du mandat de M. Jean-Philippe Mallet, et conformément à l'article 26 des statuts, le mandat de M. Maurice de Rambuteau viendra à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 1976 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1975.

septième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination aux fonctions d'Administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 25 février 1975, de

M. François Delavallée, en remplacement de M. Paul Krug, démissionnaire.

Cette désignation ayant eu effet pour la période restant à courir du mandat de M. Paul Krug, l'Assemblée Générale renouvelle en outre le mandat de M. François Delavallée pour une période de six années qui viendra à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 1981 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1980.

huitième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination aux fonctions de Censeur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 25 février 1975, de M. Christian de Longevialle, en remplacement de M. Marcel Chautard, démissionnaire.

Cette désignation valant pour la période restant à courir du mandat de M. Marcel Chautard, et conformément à l'article 33 des statuts, le mandat de M. Christian de Longevialle viendra à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 1977 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1976.

neuvième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Censeur de M. Louis de Chastellux, pour une période de six années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 1981 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1980.

dixième résolution

L'Assemblée Générale nomme M. Robert Mazars, Commissaire aux Comptes, pour une période de six années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 1981 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1980.

onzième résolution

L'Assemblée Générale nomme M. André Reydel, Commissaire aux Comptes, pour une période de six années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 1981 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1980.

douzième résolution

L'Assemblée Générale nomme M. Claude Castel, Commissaire aux Comptes suppléant, pour une période de six années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 1981 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1980.

treizième résolution

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial de MM. les Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 et approuve les opérations mentionnées à ce rapport.

quatorzième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités conformément à la loi.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

| Nature des indications | 1970 | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 |
|--|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1 - Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
| a) Capital social | 45 000 000 | 103 656 800 | 103 656 800 | 103 656 800 | 103 656 800 |
| b) Nombre d'actions émises | 450 000 | 1 036 568 | 1 036 568 | 1 036 568 | 1 036 568 |
| c) Nombre d'obligations convertibles en actions | — | — | — | — | — |
| 2 - Résultat global des opérations effectives (milliers de francs) | | | | | |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes | 192 581 | 215 365 | 217 173 | 241 694 | 315 056 |
| b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions | 36 132 | 46 072 | 44 277 | 30 600 | (1) 26 559 |
| c) Impôt sur les bénéfices | 12 063 | 16 959 | 15 275 | 6 318 | 2 964 |
| d) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions | (2) 10 043 | 15 197 | 13 458 | 10 575 | (1) 8 642 |
| e) Montant des bénéfices distribués | 3 750 | 8 293 | 8 293 | 8 293 | 8 293 |
| 3 - Résultat des opérations réduit à une seule action ajustée (3) | | | | | |
| a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions (4) | 42,68 | 28,09 | 27,98 | 23,42 | 22,76 |
| b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions (4) | 17,80 | 14,66 | 12,98 | 10,20 | 8,34 |
| c) Dividende versé à chaque action | 6,38 | 8,00 | 8,00 | 8,00 | 8,00 |
| 4 - Personnel | | | | | |
| a) Nombre de salariés moyen de l'exercice | 769 | 765 | 865 | 945 | 997 |
| b) Montant de la masse salariale (en milliers de francs) | 21 477 | 25 562 | 29 169 | 37 797 | 44 211 |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers de francs) | 8 203 | 9 850 | 12 417 | 14 852 | 19 409 |
| Auxquels s'ajoutent les plus-values exonérées ou à long terme suivantes (en milliers de francs) | 8 338 | 10 020 | 52 | — | 1 |

(1) Dont réintégration de provision taxée pour éventualités diverses sur exercices antérieurs pour 3 075.

(2) Après dotation de 2 250 en provision taxée pour éventualités diverses.

(3) Opérations financières réalisées par la Société et coefficient d'ajustement en 1971 :

— augmentation du capital de F 45 000 000 à F 74 040 600 en contrepartie de l'apport des actions Cofica par la Compagnie Bancaire (A.G.E. du 28-4-71),

— augmentation du capital de F 74 040 600 à F 88 848 700 par souscription en numéraire avec une prime de F 100,
— augmentation du capital de F 88 848 700 à F 103 656 800 par incorporation de la prime d'émission précédente.

Tous les titres ont été émis ou créés jouissance 1^{er} janvier 1971 coefficient d'ajustement :

— 1971/1972/1973/1974 - coefficient = 1,
— en 1970 - coefficient = 0,798.

(4) Compte non tenu des résultats de sa filiale Cofica pour les exercices 1971/1972/1973/1974 (voir références à la page des résultats consolidés).

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

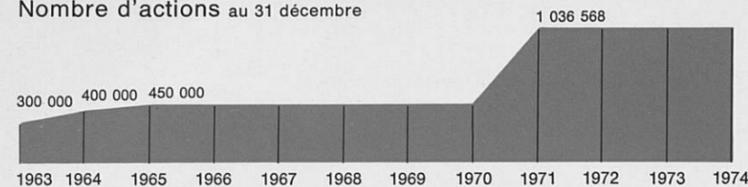
(Articles 247 et 295 du décret sur les sociétés commerciales)

| (en milliers de francs) | Capital | Réserves | % du capital détenu | Valeur d'inventaire des titres détenus | Prêts et Avances consentis par la Société et non remboursés | Montant des cautions et avais fournis par la Société | Chiffre d'affaires du dernier exercice | Bénéfice net ou Perte du dernier exercice | Dividendes encaissés au cours du dernier exercice |
|--|---------|----------|---------------------|--|---|--|--|---|---|
| 1 - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital du Cetelem | | | | | | | | | |
| Cofica : 25, avenue Kléber, Paris 16 ^e ... | 86 625 | 41 985 | 97,08 | 109 320 | — | — | 285 207 | 1 886 | 4 406 |
| 2 - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations | | | | | | | | | |
| Participations | | | | 1 491 | 1 378 | | | | |
| Total du portefeuille-titres au 31 décembre 1974 | | | | 110 811 | | | | | |

PORTEFEUILLE-TITRES DU CETELEM AU 31 DÉCEMBRE

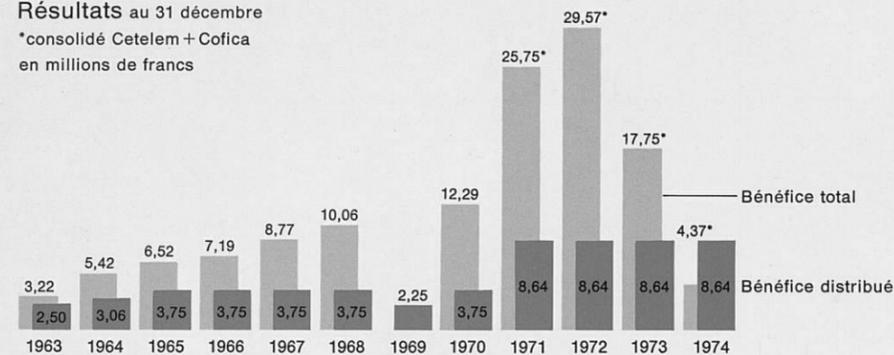
| | Nombre de titres détenus | % du capital | Valeur d'inventaire |
|---|--------------------------|--------------|---------------------|
| 1 - Société filiale | | | |
| Cofica | 1 681 854 | 97,08 | 109 320 520,00 |
| 2 - Autres valeurs françaises | | | |
| Gestion Service | 2 998 | 29,98 | 449 800,00 |
| Presbourg Lapérouse | 2 000 | 20,00 | 200 000,00 |
| Cardif | 1 000 | 1,00 | 119 800,00 |
| S.C.I. Échat 9 | 1 000 | 16,66 | 100 000,00 |
| 3 - Valeurs diverses étrangères | | | 350 122,21 |
| 4 - Divers | | | |
| Titres ou parts dont la valeur d'inventaire est inférieure à F 100 000 par catégorie de titres ou de participations | | | 170 325,02 |
| Valeur d'inventaire au 31 décembre 1974 | | | 110 810 567,23 |
| Sociétés immobilières | | | |
| Diverses S.C.I. et S.A.I. inscrites au poste "immobilisations" du bilan | | | 9 022 914,38 |

Nombre d'actions au 31 décembre

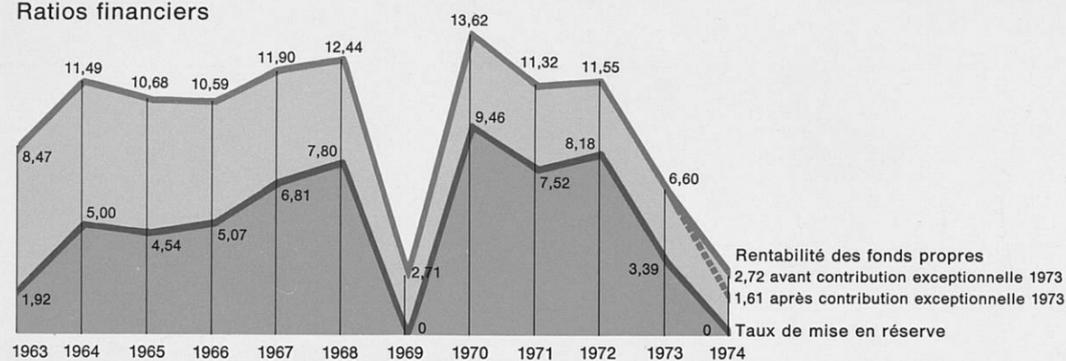


Résultats au 31 décembre

*consolidé Cetelem + Cofica
en millions de francs

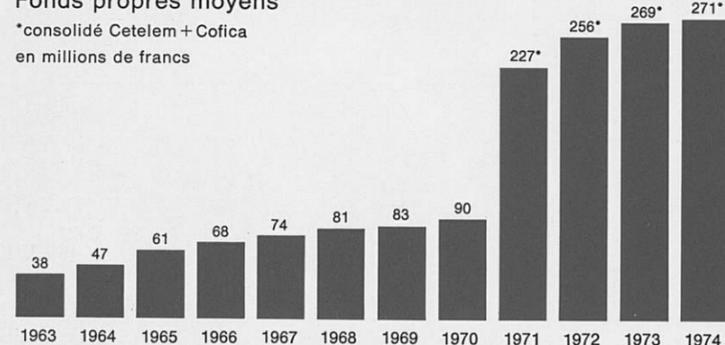


Ratios financiers

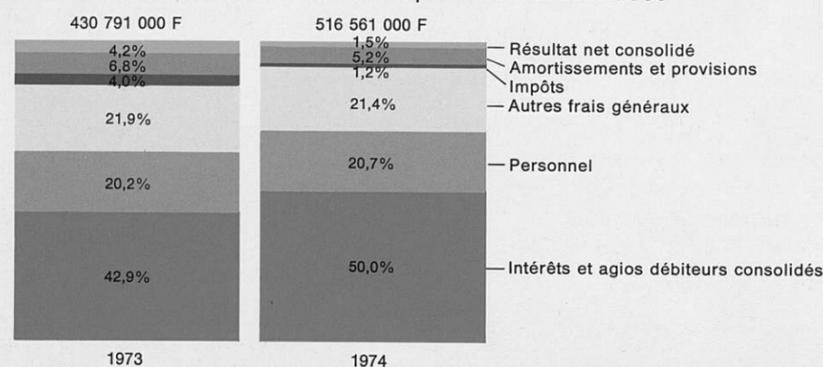


Fonds propres moyens

*consolidé Cetelem + Cofica
en millions de francs



Utilisation des recettes brutes d'exploitation consolidées



BILAN CONSOLIDÉ CETELEM-COFICA

après répartition

(en milliers de francs)

| ACTIF | 1973 | | 1974 | |
|-------------------------------------|------------------|------------------|--|------------------|
| | 1973 | 1974 | 1973 | 1974 |
| Caisse, C.C.P., Banques | 57 743 | 21 816 | Banques | 50 969 |
| Crédits à la clientèle | 2 556 838 | 2 838 439 | Comptes d'ordre et créanciers divers | 409 778 |
| Comptes d'ordre et débiteurs divers | 99 089 | 102 094 | Emprunts et mobilisation | 2 054 295 |
| Titres de participations | 6 990 | 8 331 | Fonds propres : | |
| Immobilisations d'exploitation | 71 385 | 87 188 | - fonds propres du Cetelem | 254 624 |
| | | | - plus-values de consolidation | 18 533 |
| | | | - parts des tiers dans les fonds propres de Cofica | 3 846 |
| | <u>2 792 045</u> | <u>3 057 868</u> | | <u>3 790</u> |
| | | | | <u>2 792 045</u> |
| | | | | <u>3 057 868</u> |

RÉSULTATS CONSOLIDÉS CETELEM-COFICA

| | 1973 (en milliers de francs) | 1974 (en milliers de francs) |
|---|---------------------------------|---------------------------------|
| Recettes brutes par société | | |
| Cetelem | 239 545 | 291 041 |
| Cofica | 188 440 | 223 247 |
| Solde des pertes et profits sur exercice antérieur ou à caractère spécial | 2 806 | 2 273 |
| Revenu du portefeuille-titres du Cetelem | 4 205 | 4 406 |
| Total des recettes | <u>434 996</u> | <u>520 967</u> |
| déduction des dividendes reçus de Cofica (afférents à l'exercice précédent) | 4 205 | 4 406 |
| | <u>430 791</u> | <u>516 561</u> |
| Plus-values à long terme de l'exercice | (+ 39) | (+ 16) |
| Intérêts et agios débiteurs consolidés | <u>184 693</u> | <u>258 738</u> |
| Produit brut d'exploitation | <u>246 098</u> | <u>257 823</u> |
| Frais de personnel | 86 786 | 107 142 |
| Charges fiscales d'exploitation | 13 376 | 15 142 |
| Autres frais généraux | 80 864 | 95 310 |
| | <u>181 026</u> | <u>217 594</u> |
| Bénéfice brut | <u>65 072</u> | <u>40 229</u> |
| Intéressement | 1 536 | 1 478 |
| Dotation aux amortissements et provisions pour risques reconnus | 27 162 | 24 540 |
| Provision pour intéressement | 1 460 | 540 |
| Impôt sur les sociétés | 16 855 | 6 162 |
| | <u>47 013</u> | <u>32 720</u> |
| Résultat net consolidé Cetelem-Cofica avant impôt exceptionnel | <u>18 059 (+ 33)</u> | <u>7 509 (+ 7)</u> |
| Contribution exceptionnelle | — | 3 063 |
| Résultat net consolidé après impôt exceptionnel (1) | <u>18 059</u> | <u>10 572</u> |
| Bénéfice net consolidé intéressant le Cetelem | <u>17 751</u> | <u>4 368</u> |
| Résultats ramenés à une action (francs) | | |
| Bénéfice net consolidé | 17,12 | 4,21 |
| Bénéfice net consolidé hors contribution exceptionnelle | <u>17 751</u> | <u>7 375</u> |
| Ramené à une action | 17,12 | 7,11 |

(1) Ce résultat ne tient pas compte de la réintégration sur provision taxée de F 3 075 000 effectuée par le Cetelem au 31/12/1974.

compagnie bancaire 

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de votre Conseil d'Administration a clairement exposé les problèmes peu communs que votre Société a dû affronter et résoudre durant l'exercice écoulé.

Au cours de cette année, le taux de l'argent a atteint des niveaux jamais enregistrés et a présenté sur la majeure partie de l'année une inversion de la structure de la gamme. La politique de consolidation du financement menée par la Compagnie Bancaire a permis à votre Société d'enregistrer une progression du coût de ses ressources très inférieure à la progression du coût de l'argent à court terme; le taux moyen de nos refinancements accuse cependant une hausse de 2,7 points par rapport à 1973, hausse qui n'a été compensée que partiellement par les augmentations de barèmes intervenues fin 1973 et dans le courant de 1974.

Le très fort accroissement des rémunérations et des prix qu'a enregistré notre économie au cours de l'année s'est traduit par une augmentation de 21 % de nos frais généraux, en dépit de l'amélioration de la productivité. Outre les hausses de salaires, le plus important élément d'augmentation de nos charges a été constitué par la hausse des tarifs des services publics tels que les P.T.T. (la seule augmentation des frais postaux en 1974 — affranchissement du courrier et téléphone — représente, en année pleine pour votre Société, une somme supérieure à l'ensemble des frais de fonctionnement de son informatique, dont il n'est pas besoin de rappeler l'importance dans une société très fortement automatisée comme la vôtre).

Sous l'effet conjugué de l'encadrement du crédit, tant sur le plan général que sur le plan des dispositions particulières relatives aux Etablisse-

ments Financiers (règle de la ratio) et du ralentissement de la consommation provoqué par la mise en place du plan de refroidissement, le chiffre d'affaires de l'année 1974 marque, en montant, une progression légère sur 1973 : compte tenu de l'augmentation des prix, un tel résultat traduit un ralentissement de l'activité en volume.

Ces trois éléments ne pouvaient manquer d'entraîner en 1974 une diminution de la rentabilité de votre Société. Cependant, les perspectives qu'ouvre l'année 1975 ont permis à votre Conseil de proposer le maintien du montant des dividendes au niveau de l'année dernière, par le jeu d'une reprise sur la provision pour éventualités diverses constituée au cours des années où la conjoncture a été plus favorable et dont l'objet est précisément de permettre une régularisation des dividendes. En effet, il apparaît dès à présent que les efforts d'organisation poursuivis au cours de l'année 1974 et la mise au point de nouvelles mesures d'analyse des risques porteront leur effet dès l'année 1975.

En outre, le rythme de l'activité devrait se situer à un niveau supérieur à celui de l'année dernière; l'encadrement du crédit sera moins contraignant qu'en 1974 si les normes retenues, pour les premiers mois, sont maintenues; le montant des crédits réglés au cours du premier trimestre 1975 est conforme à nos prévisions.

Enfin, la détente profonde qu'enregistrent actuellement les conditions de refinancement devrait permettre le maintien et, sans doute même l'abaissement du coût moyen des ressources pour l'ensemble de l'année.

C'est pourquoi les résultats de l'exercice 1975 s'annoncent plus en relation, que ceux de l'exercice 1974, avec les exigences d'une rémunération raisonnable des capitaux engagés par votre

Société dans son activité. Il va sans dire qu'ils restent soumis à de nombreux aléas et qu'ils dépendent essentiellement de l'évolution de l'ensemble de l'économie du pays pendant les huit mois qui restent à courir.

Les résultats de 1974 de votre filiale COFICA se sont ressentis des mêmes vicissitudes que celles enregistrées par le CETELEM; une confiance analogue dans les résultats prévision-

nels de 1975 nous a amenés à maintenir également les dividendes au niveau de 1973.

Les perspectives plus normales que révèle l'année en cours et le franchissement dans des conditions satisfaisantes du cap difficile qu'a représenté l'année qui vient de s'achever sont le fruit du travail efficace de l'ensemble du personnel de vos sociétés. En votre nom, je tiens à l'en remercier.